



L'association SOS Forêt Dordogne

À l'attention de Monsieur le Président du Conseil
Départemental de la Dordogne.

Monsieur le Président,

Dans le n° 68 du magazine « Vivre en Périgord », vous avez consacré une double page à la forêt sous l'intitulé « une richesse à plusieurs facettes ». Un texte que nous avons lu avec beaucoup d'intérêt et qui appelle de notre part quelques remarques tant sur le fond que sur la forme du propos. Nous vous rappelons que SOS Forêt Dordogne est une jeune association qui œuvre pour la défense et la protection de nos forêts traditionnelles et qui de ce fait lutte contre les coupes rases, les enrésinements massifs monospécifiques et la mal forestation.

Dans le paragraphe évoquant le rôle du département en matière forestière, vous faites état du rôle économique essentiel de nos forêts et vous citez comme support de votre action, le plan départemental Forêt-bois. Vous énumérez les différents partenaires sur lesquels vous vous appuyez pour mener à bien votre politique et ceux à qui vous apportez votre soutien financier.

Un plan départemental Forêt-bois dont on s'aperçoit vite à la lecture de l'article, qu'il repose essentiellement sur la reconversion de 50 000 hectares de taillis de châtaigniers qui selon « vous » seraient dépérissant ou dégradés et qui nécessiteraient pour l'essentiel d'entre eux, d'être transformés. Un constat qui appelle de notre part une question majeure : pouvez-vous nous préciser sur quels éléments et à la vue de quelle analyse vous vous appuyez, pour énoncer un tel chiffre, qui concernerait à vous lire, plus de 55% de nos actuels peuplements de châtaigniers ?

Notre association lors d'un rendez-vous avec le service forestier de la Direction Départementale des Territoires a évoqué ce chiffre et il nous a clairement été répondu qu'il ne savait pas d'où il sortait et qu'à ce titre il ne pouvait en aucun cas le cautionner. Des services de l'État, qui par ailleurs semblaient regretter qu'il soit aussi souvent cité et mis en exergue par la filière bois, comme un prétexte aux coupes rases ! Un chiffre qui correspond à 12% de la surface forestière du département et qui semble annonciateur d'une politique agressive en faveur de l'éradication de nos peuplements feuillus traditionnels.

Une politique menée au seul profit de la filière bois énergie et des entreprises de reboisements spécialisées dans l'enrésinement, au détriment des propriétaires forestiers et de notre environnement. Une politique du chiffre qui transforme nos forêts en usines à bois et nos bois en planches à billets, mise en place depuis maintenant une décennie et dont on ne peut d'ores et déjà que constater les effets pervers. Dans notre département, le volume de prélèvement bois énergie /chauffage atteint les 40% au détriment des bois d'œuvre qui représentent désormais moins de 35% et qui sont majoritairement issus de conifères. Des chiffres qui ne relèvent pas du hasard, mais bien d'une volonté économique affichée, puisque 80% des surfaces boisées ou reboisées en Dordogne, sont réalisées et subventionnées pour et avec des essences résineuses, dont majoritairement le pin maritime.

Un propos en adéquation avec celui de votre vice-président chargé des forêts, qui dit vouloir valoriser ces dernières à la fois sur le plan écologique et sur celui des énergies renouvelables. Deux objectifs pour le moins antagonistes qui ne font qu'augmenter notre inquiétude quant à l'avenir et à la pérennité de nos massifs, sachant que les besoins en bois énergie ne feront que croître, pour donner suite à votre volonté politique de généraliser les chaudières à biomasse solide.

Des besoins en bois que nos forêts n'auront pas la capacité de satisfaire sur le moyen ou le long terme. Une politique qui encourage la mal forestation autant qu'elle aggrave de façon notoire le risque incendie. Un sujet que vous ne traitez pas dans cet article alors que notre département se situe déjà au troisième rang des départements les plus exposés et ce au même niveau que celui de la Corse ! Une omission également quant à l'existence d'un atlas « risque feux de forêts en Dordogne », qui évalue les risques en fonction des différents aléas spécifiques à chacune des régions, et à celle d'une charte de constructibilité en milieu naturel agricole et forestier. Deux documents validés et signés par l'ensemble des partenaires locaux et essentiels à la bonne compréhension de celles et ceux qui s'intéressent à l'aménagement du territoire à la gestion et au respect de l'environnement.

Concernant le petit quizz, au demeurant fort intéressant : Vous avez raison de dire Monsieur le Président que notre forêt est privée à 98% et donc qu'elle appartient aux propriétaires forestiers. Vous avez également raison de dire qu'elle participe à l'économie locale. Cependant, nous ne pouvons vous laisser affirmer qu'elle est bien exploitée. L'argumentaire que vous reprenez à votre compte concernant la légitimité des coupes rases n'est en fait qu'un copier/coller d'un article du CNPF d'octobre 2021. Article qui n'avait pas manqué de nous interpeller et pour lequel nous avons sollicité un droit de réponse, qui ne nous a pas été accordé par sa rédactrice ?! Nous souhaitons également vous rassurer monsieur le Président et vous préciser que nous ne confondons nullement les termes de déforestation et de coupe rase. Concernant la Dordogne nous utilisons sciemment le terme de coupe rase s'agissant des actuelles coupes abusives et délibérément celui de mal forestation pour les enrésinements massifs et pour le moins inappropriés au changement climatique. La coupe rase, et vous avez raison de le préciser, est effectivement une méthode de gestion ancestrale adaptée au taillis ou au taillis sous futaie. Un mode de gestion qui permet périodiquement de générer un produit financier, tout en assurant le renouvellement et la pérennité des peuplements feuillus en place. A la différence des coupes actuellement effectuées, qui elles, n'ont que pour seul objectif d'éradiquer ces mêmes peuplements pour ensuite les valoriser par des essences économiquement plus rentables à court terme. Ce qui nous autorise à dire que ce terme de coupe rase est galvaudé autant qu'il est détourné de son sens premier.

Lorsque vous dites pour conclure ce questions / réponses, que le bois est un matériau éternellement renouvelable et que son mode de gestion est intelligent, vous semblez omettre deux paramètres. Celui de la temporalité et le fait que le temps des forêts n'est pas celui des hommes mais également celui de la dette carbone cumulée par l'ensemble de ces coupes et par la nature même de leur réalisation. (Exploitation par engins inappropriés, débardage dans n'importe quelles conditions, broyeuses énergivores, transports routiers, etc.).

Concernant le petit encart relatif aux mesures compensatoires liées aux défrichements lors de certains chantiers routiers, vous comprendrez aisément les raisons pour lesquelles nous ne souhaitons pas entrer dans cette polémique ! Enfin, quand vous parlez de biodiversité, refuge d'une faune et d'une flore foisonnante, n'est-il pas temps de réfléchir à développer des espaces naturels protégés, si peu nombreux en Dordogne ? Notre association vous a interpellé à plusieurs reprises sur l'utilisation de la TDENS destinée à financer la création d'espaces naturels protégés : les réponses apportées par vos services sont tout sauf claires et satisfaisantes.

Autant de points, monsieur le Président que nous souhaiterions aborder avec vous, pour une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux, environnementaux et forestiers et ce dans le respect de la diversité, de la biodiversité et du vivant. Raisons pour lesquelles nous réitérons notre demande de rendez-vous, jusque-là restée sans réponse. Recevez monsieur le Président, l'expression de notre considération

SOS Forêt Dordogne